

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU 29 MARS 2022**

Délibération n° :

DL19/2022

Objet :

Création d'un poste
dans le cadre du
dispositif Parcours
Emploi Compétences
(PEC) communication
prévention et économie
circulaire

L'an deux mille vingt-deux,

Le mardi 29 mars 2022,

Les membres du comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

- Mme BEAN (titulaire - CPS)
- Mme BERT (titulaire - CPS)
- M. BERTIAUX (titulaire - CPS)
- M. CAHAREL (titulaire - CPS)
- M. CAMBON (titulaire - CPS)
- M. CAUCHETIER (titulaire - CPS)
- M. CORDIER (titulaire - CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire - CPS)
- M. DIDIN (titulaire - CPS)
- Mme DUMAS (titulaire - CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire - CPS)
- M. GARSUAULT (titulaire - CPS)
- M. GILBON (titulaire - CPS)
- M. MAJEUX (titulaire - CPS)
- M. MISSENERD (suppléant - CPS) représente M. SAUSSOL (titulaire - CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire - CCHVC)
- M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- M. VIVIEN (titulaire - CPS)
- M. ZIANE (titulaire - CPS)

Avaient donné pouvoir :

M. BAY (titulaire - CCHVC) a donné pouvoir à M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS) ;
M. DEBRAS (titulaire - CPS) a donné pouvoir à M. GILBON (titulaire - CPS) ;
M. DELAGNEAU (titulaire - CPS) a donné pouvoir à M. VIVIEN (titulaires - CPS) ;
Mme GELOT (titulaire - CPS) a donné pouvoir à M. VIGIER (titulaire - CPS) ;
Mme HAMON (titulaire - CPS) a donné pouvoir à M. CAHAREL (titulaire - CPS) ;
Mme HERY LE PALLEC (titulaire - CCHVC) a donné pouvoir à M. CAUCHETIER (titulaire - CPS) ;
Mme PERIS (titulaire - CCHVC) a donné pouvoir à M. MONTAGNON (titulaire - CCHVC)

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire - CPS) ; Mme BERCHON (titulaire - CPS) ; M. BERVEILLER (titulaire - CPS) ; M. BLIN (titulaire - CPS) ; M. CARRE (titulaire - CPS) ;
M. DOBIGNY (titulaire - CPS) ; M. GLEIZE (titulaire - CPS) ; M. LANGLOIS (titulaire - CPS) ; M. LARDIERE (titulaire - CPS) ; M. LECLERC (titulaire - CPS) ;
Mme LECLERCQ (titulaire - CPS) ; Mme MAIMOUN (titulaire - CPS) ; M. PROUST (titulaire - CPS) ; M. SAUSSOL (titulaire - CPS) ; M. TRAMONI (titulaire - CPS) ;
Mme VALOT (titulaire - CPS)

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 23/03/2022

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

EN EXERCICE : 42
PRESENTS : 20
VOTANTS : 27

Monsieur Gilles CORDIER est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération n°DL19/2022

Création d'un poste dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) Pôle communication prévention et économie circulaire

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°2008-1249 du 01/12/2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion,

Vu la circulaire n° DGEFP/SDPAE/MIP/MPP2018/11 du 11/01/2018 relative aux parcours emploi compétences et au fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi,

Vu l'arrêté préfectoral : IDF-2022-02-22-00006 relatif au contrat Parcours emploi compétences, fixant le montant des aides de l'Etat pour les parcours Emploi Compétences sous la forme de Contrats Unique d'Insertion – Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE) du secteur non marchand,

Considérant que le SIOM souhaite recourir au dispositif d'emploi aidé PEC en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail,

Considérant la charge de travail du service communication et la nécessité de créer un poste à temps partiel dans le cadre du dispositif PEC à raison de 21h par semaine pour une durée déterminée d'une durée de 12 mois dès le mois d'avril 2022,

Considérant le montant des aides de l'Etat telles que définies aux articles L.5134-30 et L.5134-30-1 du code du travail et dans l'arrêté préfectoral IDF 2022-02-22-00006 pour les Parcours Emploi Compétences pour les personnes reconnues travailleurs handicapés ou bénéficiaires de l'AAH rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi, L'Etat prendra en charge 60% de la rémunération brute correspondant au S.M.I.C pendant 10 mois,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de créer 1 poste dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Poste : Assistante à la création de supports de communication (descriptif des missions en annexe)
- Durée du contrat : 12 mois à compter du mois d'avril 2022
- Durée hebdomadaire de travail : 21 h
- Rémunération : grade d'adjoint administratif échelon 1 Indice Brut 371, Indice Majoré 343 (1607.30€ brut pour un temps complet).

- **Autorise** le Président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement,
- **Autorise** le Président à signer la convention tripartite et le contrat de travail à durée déterminée,
- **Dit que** les crédits seront inscrits au budget 2022.

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme

Le Président

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : **- 4 AVR. 2022**
Affichée le : **- 4 AVR. 2022**

**BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION
PAR LA PREFECTURE**

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL19_2022
Date de la décision:	2022-04-04 00:00:00+02
Objet:	Création d'un poste dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) communication prévention et économie circulaire
Classification matières/sous-matières:	4.2
Identifiant unique:	091-200062321-20220404-DL19_2022-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
091-200062321-20220404-DL19_2022-DE-1-1_0.xml	text/xml	1204
nom original:		
Annexe DL 19 2022 Fiche de poste Emploi Aidé PEC.pdf	application/pdf	58010
nom de métier:		
21_RP-091-200062321-20220404-DL19_2022-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	58010
nom original:		
dl 19 2022.pdf	application/pdf	142989
nom de métier:		
99_DE-091-200062321-20220404-DL19_2022-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	142989
nom original:		
Note présentation DL 19 2022.pdf	application/pdf	94535
nom de métier:		
21_RP-091-200062321-20220404-DL19_2022-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	94535

Cycle Contenu dans l'archivage

État	Date	Message
Posté	4 avril 2022 à 11h17min57s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 avril 2022 à 11h20min04s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	4 avril 2022 à 11h20min12s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	4 avril 2022 à 11h25min23s	Recu par le MIAT le 2022-04-04